GARAGE DES PROVINCES

2 RUE DE FRANCHE COMTE

69110 SAINTE FOY LES LYON
Tél: 04 78 25 67 79
contact@garagedesprovinces.fr
Siret: 39478958000013 - NAF: 4520A
TVA Intracom.: FR13394789580
EURL TERRAILLON au capital de 7622.46 euros

MAIRIE DE SAINTE FOY LES LYON

10 RUE DESHAYS
69110 SAINTE FOY LES LYON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	RÉFÉRENCE CLIENT	LIBELLÉ COMPTE	RÉF. CDE	DATE DE RÈGLEMENT
FACTURE 104902	19/12/2023	12457	MAIRI12457		**19/12/2023**
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER 53095	N° VN/VO			Par : -

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
RENAULT	VF1FC1FAF37831523	28/06/2007		Atelier	1/1
MODÈLE KANGOO	N° IMMATRICULATION 953AWF69	KM 67353	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION		QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
Vous avez été reçu par JAMET THIERRY.					
REMPLACEMENT KIT EMBRAYAGE	M1	7,00	77,00	539,00	2
PURGE CIRCUIT HYDROLIQUE D EMBRAYAGE	M1	0,50	77,00	38,50	2
CONTROLE + ESSAI COMPLET VEHICULE	00003210	0,50	89,00	44,50	2
I:KIT EMBRAYAGE 3 PIECES AM	VAL834098	1,00	308,60	308,60	2
LIQUIDE FR	1610725580	2,00	12,64	25,28	2
ELIMINATION DES DECHETS	ECO		1,58	**1,90 TTC**	2

ST 231602

renard impressions - Imprim'vert® - ☎ 02 33 81 83 00 - Version - 09/22

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'A PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX A L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

TVA	HT	NET À PAYER
191,50	957,46	**1148,96**

C	
F	MAIRI12457
D	104902
M	19/12/2023
R	1148,96
E	19/12/2023
	19/12/2023

PAYLOAD A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	957,46	20,00	191,50

No D.T. : 53095

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITES DE REGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

avis clients
CITROEN ADVISOR
citroen.fr